

commis de troisième classe ordinaire pourrait avoir?—Oui; le maximum de la troisième classe est \$1,000.

1626. Combien pour la seconde classe?—Ils commencent à 1,100 et vont jusqu'à \$1,400.

1627. Il avait un salaire plus élevé qu'un commis de troisième classe?—Il avait fait beaucoup cette année-là.

1628. L'année suivante il a eu \$876, et l'année d'après, 1887-88, il a reçu \$824.50, 551 heures à 50 centimes, en sus de 366 jours de travail. Vous avez dû faire travailler cet homme assez pour le faire mourir?—Il travaillait certainement après les heures du bureau de quatre à six, et revenait pour travailler le soir, à ce que me dit M. Henry.

1629. En 1886-87 il a eu \$732.50, et ainsi de suite pour les autres années. Maintenant, était-il d'usage de donner à quelqu'un autant de travail supplémentaire que cela?—Non; on le considérait comme un excellent travailleur.

1630. Où est-il à présent?—A Winnipeg—à notre service.

1631. Savez-vous quel salaire il reçoit?—\$730 je crois—\$2 par jour. Je ne suis pas certain.

1632. Il a obtenu du département une promotion à l'irlandaise?—Nous ne pouvions le garder ici et nous ne voulions pas le renvoyer. Nous l'avons envoyé à Winnipeg où il y avait une vacance, et il a été placé dans le bureau du commissaire.

1633. Savez-vous si M. Humphreys divisait cet argent qu'il gagnait avec quelques commis permanents?—Je ne crois pas. Je crois qu'il le gardait tout pour lui-même. Je ne puis pas, dire d'une manière positive, mais par ce que je sais de Humphreys, je crois qu'il savait qu'il y avait droit et qu'il l'a gardé. Il a fait le travail.

1634. Il devait être une exception à la règle générale?—Nous y avons du bon et du mauvais.

1635. Je veux dire à la règle générale pour diviser. Il devait être un favori pour qu'on ne lui demandât pas à partager avec les permanents?—Comme je l'ai déjà dit, je n'ai jamais demandé à un commis surnuméraire de diviser avec un permanent.

1636. Vous devez admettre que cet homme devait être un favori pour lui permettre de garder tout pour lui-même?—C'était un bon commis, et tous les bons commis sont des favoris.

1637. Connaissez-vous mademoiselle H. M. Mosden?—Non.

1638. Savez-vous si elle a déjà travaillé pour le ministère?—Je ne me souviens pas d'elle du tout.

1639. Connaissez-vous mademoiselle E. M. McRae?—Non.

1640. Vous n'en avez jamais entendu parler?—Je puis avoir vu le compte, mais je ne l'ai jamais vue en personne.

1641. Connaissez-vous A. Dubuque?—Non; je ne me rappelle pas ce nom relativement à aucun travail supplémentaire du ministère.

1642. Connaissez-vous N. S. Dubuque?—Non.

1643. Connaissez-vous mademoiselle E. N. Charbonneau?—Oui; elle représente M. Loyer, du bureau des Bois de la Couronne. Il a eu environ \$15 par mois en son nom.

1644. Quel est le premier nom de celui-ci?—Français.

1645. Il retire au nom de mademoiselle Charbonneau?—Au nom de mademoiselle Charbonneau.

1646. Cette mademoiselle Charbonneau est un nom supposé?—Non; elle est parente de Loyer.

1647. Reste-t-elle en ville?—Je crois que oui.

Par M. Bowell :

1648. Loyer est-il un commis permanent?—Oui.

Par M. Somerville :

1649. Depuis combien de temps Loyer reçoit-il cet argent?—Depuis 1887. Il y avait un vieillard nommé Gormully, venant de Cobourg, qui était employé à \$45 par